



ÉLECTIONS 2019 AU CONSEIL NATIONAL DES UNIVERSITES

65E SECTION - BIOLOGIE CELLULAIRE - COLLEGE A

Liste soutenue par le Sgen-CFDT et Sup'Recherche-UNSA

PROFESSION DE FOI

Les élections des sections du Conseil National des Universités (CNU) sont un enjeu majeur pour la communauté universitaire. Les missions du CNU portent sur des temps forts de la carrière des Enseignantes-Chercheuses et des Enseignants-Chercheurs (EC). Outre les qualifications, l'attribution de promotions, les congés pour recherches ou conversions thématiques (CRCT) et l'expertise des demandes de primes d'encadrement doctoral et de recherche (PEDR), le CNU a aussi pour mission d'accompagner les EC à travers l'examen des dossiers de suivi de carrière. Ces responsabilités se doivent d'être appréhendées dans un état **d'esprit constructif** et avec **bienveillance** pour maintenir un véritable service public universitaire au service de l'intérêt général et doté de moyens adaptés.

QUI SOMMES-NOUS ?

Des Professeurs des Universités exerçant dans des établissements dont la localisation géographique, la taille, le mode de fonctionnement et les moyens sont tout aussi diverses que variés.

Des femmes et des hommes représentant les différents champs disciplinaires de la 65^{ème} section du CNU.

Des femmes et des hommes, pour certains, membres **Sgen-CFDT** ou **Sup'Recherche-UNSA**, pour d'autres, **sympathisants**, partageant simplement des valeurs essentielles en ce qui concerne le service public de l'Université, le statut d'enseignant-chercheur et le rôle du CNU.

Des EC qui s'engagent à expertiser avec **sérieux** et **rigueur** les dossiers de leurs pairs et qui s'emploieront à défendre individuellement chaque candidat dans l'exercice de leur métier en prenant en compte les spécificités locales.

NOS ENGAGEMENTS

Les élus des **listes soutenues par le Sgen-CFDT et Sup'Recherche-UNSA** agiront pour un fonctionnement **équitable** et **transparent** afin de **valoriser les parcours professionnels des EC** dans toute leur diversité.

Nous veillerons à :

- Expertiser en toute transparence les dossiers (désignation de deux rapporteurs, prise de décision collégiale, temps suffisant consacré à chaque dossier....) ;
- Respecter la diversité des thématiques de recherche et la pluralité des champs scientifiques ;
- Considérer, dans toutes leurs dimensions, les activités d'enseignement (innovations pédagogiques, e-learning, apprentissage à distance, diffusion des connaissances) et de recherche (recherche fondamentale et appliquée, recherche-action, animation de la recherche, valorisation auprès du grand public) ;
- Prendre en compte les activités internationales et reconnaître les recherches pluridisciplinaires et interdisciplinaires ;



- Lutter contre les dérives de l'autopromotion en veillant à la déontologie en matière de promotion et de CRCT et en assurant un jugement égal, sur la base des critères édictés par la section, des dossiers de collègues membres et non membres du CNU ;
- Diffuser et faire connaître le mode de fonctionnement de la 65^{ème} section lorsqu'elle permet d'améliorer la construction du dossier de candidature ;
- Accompagner les candidats et collègues qui le souhaitent pour la constitution de leur dossier en détaillant les critères d'évaluation et en se rendant disponible pour répondre aux questions individuelles ;
- Transmettre régulièrement les informations sur les activités de la section (comptes rendus, données statistiques, transmission des résultats, échanges entre le candidat et ses rapporteurs, recours,...) ;
- Assurer l'équilibre entre les rôles du CNU et des établissements dans le cadre de l'attribution des promotions et des CRCT ;

Nous œuvrerons pour :

- Une prise en compte de l'implication des EC au sein des **trois missions** de service public qui font le cœur de notre métier : **enseignement, recherche et responsabilités d'intérêt collectif**.
- Un traitement individualisé et équitable des dossiers avec une prise en compte attentive du **contexte local** (facilité à mener des activités de recherche dans son axe disciplinaire, proximité des équipes de recherche...) parfois perturbé par des restructurations (COMUE, fusion, regroupement d'unité de recherche...) et dans le respect des choix personnels assumés ou non des candidats (changement de thématique, congé parental, éloignement du conjoint, ...) ;
- Respecter des principes communs d'impartialité, tout en luttant contre des discriminations sexistes, disciplinaires, géographiques ou autres.
- Faire du **suivi de carrière** un soutien, un **accompagnement positif et productif dans le respect du candidat**, afin d'apporter aux collègues un éclairage dans l'exercice de leur métier, lutter contre l'autocensure et inciter à garder un équilibre entre les missions d'enseignement et de recherche sans jugement discriminant.

VOTEZ et FAITES VOTER

La Liste soutenue par le Sgen-CFDT et Sup'Recherche- UNSA

*pour défendre la **transparence** dans les procédures et le fonctionnement
du CNU, pour garantir le **pluralisme** et l'**équité des Enseignantes-
Chercheuses et des Enseignants-Chercheurs***